

## DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

NGD171

<b>CERFA</b> n° 11192*01  Formulaire obligatoire Arrêté du 13 décembre 2001		1. DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPORTATION DE MATERIELS DE GUERRE, ARMES ET MUNITIONS  <input type="checkbox"/> Définitive <input type="checkbox"/> Temporaire			
2. Expéditeur (nom, profession, adresse)		3. Nom et adresse du demandeur			
4. Pays de provenance					
5. Pays d'origine					
6. Importateur - n° SIREN <input type="checkbox"/> Commerçant - fabrication ou commerce de matériels de guerre, armes et munitions : · catégories 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> n° et date de l'autorisation · catégories 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> date et lieu de délivrance du récépissé de déclaration <input type="checkbox"/> Autre (préciser la nationalité)					
7. Valeur facture totale			8. Motif de l'importation		
9. Bureau de douane			10. Transitaire		
11. Matériels, armes et munitions concernés			Arme ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Catégorie	Type	Marque/Modèle	Calibre	Autres caractéristiques	Nombre
12. <input type="text"/> Délai de réexportation (en mois)		13. Date, signature et cachet du demandeur :			
		Référence de la demande			
14. Réserve à l'administration					
Demande à établir en quatre exemplaires et à adresser à la direction générale des douanes et droits indirects- cellule matériels de guerre - 23 bis, rue de l'Université 75700 Paris 07 SP - Tél. 01.44.74.46.80 - Fax : 01.44.74.45.85					